



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Ki Tetsé 5783



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Chapitre 23, verset 3

PARACHA

Ce *Passouk* nous dit : "Un **Mamzer** (bâtard) ne viendra pas dans l'assemblée d'Hachem. Même à la **dixième génération**, il ne viendra pas dans l'assemblée d'Hachem."

Il nous apprend qu'un **Mamzer ne peut pas épouser une fille d'Israël**, mais seulement une **Mamzéret** (bâtarde). Cette interdiction est éternelle.

? Pourquoi la Torah précise-t-elle "Jusqu'à la dixième génération" ? Qu'est-ce que cette génération a de particulier par rapport aux autres ?

Le *Ma'yana Chel Torah* rapporte la réponse géniale du *Rabbi* de Ostrovtsa :

Lorsqu'un corps interdit (exemple : un insecte) tombe entièrement dans un aliment permis (exemple : une soupe) et se mélange à lui, il n'est pas annulé, et interdit tout l'aliment.

Toutefois, selon une opinion rapportée dans le Talmud de Jérusalem, ce corps est annulé s'il est tombé dans 960 fois plus d'aliment permis ; et cet aliment sera donc **permis à la consommation**.

Selon cela, si un **Mamzer** a épousé, malgré l'interdiction, une fille juive qui n'est pas **Mamzéret**, l'enfant qui naîtra est $\frac{1}{2}$ **Mamzer**. Et si ce dernier se marie aussi avec une fille juive qui n'est pas **Mamzéret**, l'enfant qui naîtra est $\frac{1}{4}$ de **Mamzer**. Et si cela **continue en série** :

- à la neuvième génération, l'enfant sera $\frac{1}{512}$ ème de **Mamzer** ;
- à la dixième génération, l'enfant sera $\frac{1}{1024}$ ème de **Mamzer**.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Il aura donc **dépassé les 960**.

On aurait donc pu penser que l'interdiction pour un Mamzer d'épouser une fille d'Israël

n'existe plus dès la dixième génération (que la partie de Mamzer qui est en lui est alors annulée). Mais la Torah nous enseigne qu'elle est éternelle.

Nos Sages savent déchiffrer chaque détail que la Torah nous donne. C'est extraordinaire !

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 581

Ce Chabbath, nous sommes déjà le 9 **Eloul**, une **période de pardon de 40 jours**.

Le mot *Eloul* est contenu en allusion dans plusieurs *Psoukim*, le plus connu étant le *Passouk* de Chir Hachirim "**Ani Léoddi**

Védodi Li" :

- dont les premières lettres des mots forment "*Eloul*" ;
- qui signifie "Moi (peuple juif), je suis pour mon bien-aimé (Hachem), et mon bien-aimé est pour moi" ;
- dont les dernières lettres (4 *Youd*) ont pour valeur numérique 40, rappelant ainsi les quarante jours de pardon.

Pendant le mois de *Eloul*, l'habitude la plus connue est, dans les communautés séfarades, la **récitation des *Séli'hot***.

Celles-ci sont dites pendant 40 jours (de *Roch 'Hodèch Eloul* à *Yom Kippour* inclus, sauf pendant *Roch 'Hodech* et Chabbath, où on ne les dit pas).

Le meilleur moment pour dire les *Séli'hot* est la fin de la nuit, avant le lever du jour. En effet, nos Sages expliquent que, pendant toute la nuit, Hachem inspecte les **18000 mondes**. Et à la fin de la nuit, Il arrive dans ce monde. C'est donc un **grand moment pour Le supplier de nous pardonner**.

Les 40 jours de *Roch 'Hodech Eloul* à *Kippour* sont en rapport :

- avec les 40 jours lors desquels Moché Rabbénou est monté au Ciel pour ramener les **deuxièmes tables de la Loi** ;
- avec les 40 jours durant lesquels les **explorateurs ont exploré la terre d'Israël** (ils réparent cette période dramatique de l'histoire juive).

En *Eloul*, il y a aussi l'habitude de **sonner du *Chofar***. Chaque communauté le sonne à l'endroit de la *Téfila* qu'elle a choisi :

- certaines, après ***Cha'harit*** ;
- d'autres, lors du **dernier *Kaddich* après les *Séli'hot*** ;

- d'autres encore, à chaque fois qu'on récite les treize attributs de miséricorde.

Toutefois, la veille de *Roch Hachana*, on ne sonne pas le *Chofar*.

Rav 'Ovadia Yossef fait un appel vibrant pour que la sonnerie du *Chofar*, si elle a lieu à la fin de la nuit ou très tôt le matin,

ne dérange pas les voisins.

Avant de dire les *Séli'hot* le matin, nous devons dire les *Birkot Hatorah*. Car les *Séli'hot* comportent de nombreux *Psoukim*.

La lecture des *Séli'hot*, et surtout celle des treize attributs de miséricorde, doit se faire **lentement et avec concentration**.

Il est bon que le *Chalia'h Tsibour* qui la dirige se revête d'un *Talith*. Chez les *Séfaradim*, cette habitude ne s'est pas répandue. Mais il serait bon de l'instituer.

Les treize attributs de miséricorde sont dits à haute voix, en raison d'un *Midrach* qui dit que lorsque Moché Rabbénou a entendu un décret néfaste sur le peuple juif, il s'est mis à crier d'une voix forte, et a supplié Hachem de pardonner en disant les treize attributs de miséricorde.

Celui qui **prie sans *Minyan* ne doit pas dire les treize attributs de miséricorde**, sauf s'il sait les lire **avec les *Ta'amim*** (les signes de cantillation avec lesquels on lit la Torah).





Pirké Avot, chapitre 2, Michna 11

MICHNA

Cette *Michna* rapporte au nom de *Rabbi Yéhochoua' ben 'Hanania* (le deuxième des cinq élèves de *Rabbi Yo'hanan ben Zakai*) : "Un œil mauvais, une tendance excessive à suivre son *Yétser Hara'* et la haine des créatures font **sortir l'homme du monde**."

Un œil mauvais, c'est un œil envieux et mesquin sur **tout** mauvais).
ce qui appartient aux autres.

La tendance excessive à suivre le *Yétser Hara'* dicte à l'homme qui ne la domine pas de satisfaire tous les plaisirs de son cœur.

La haine des créatures, c'est le fait de ne pas supporter les autres (comme le philosophe français qui disait "L'enfer, c'est les autres"), et donc de les **haïr gratuitement**.

D'après une autre explication, il s'agit de la haine que les créatures portent à l'homme haineux, dont le contact est très désagréable, et qui est particulièrement dur et méchant. Ces trois mauvaises tendances causent de **grands malheurs** à celui qui ne les domine pas. Et elles finissent par lui raccourcir la vie. Par détruire son corps (qu'elles rongent) et son âme (puisqu'elles **l'empêchent d'acquérir les bons traits de caractère**, et l'entraînent donc vers les



En effet, un œil mauvais entraîne la **convoitise permanente, l'écoute du Yétser Hara'** (qui incite à obtenir illégalement ce qu'on désire) et donc la **haine des gens** (qui détestent l'homme à l'œil mauvais et qui suit trop son *Yétser Hara'*, en raison du mal qu'il fait ; et qui cherchent à le piéger pour le faire tomber encore plus bas).

Celui qui ne domine pas ces trois éléments finit par **quitter ce monde avant son temps**.

Il est donc très important, dans la vie, de **se réjouir de ce que l'autre possède**, de savoir **freiner ses envies**, de **développer l'amour** des créatures et de se comporter de sorte à ce qu'elles nous aiment.

Si on fait cela, on peut espérer une vie longue et heureuse.

Michlé, chapitre 29, verset 17

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "Donne des leçons de morale à ton fils et tu seras satisfait de lui. Et il donnera des délices à ton âme."

Selon le *Ralbag*, un enfant qui, dans son jeune âge, écoute les leçons de morale de ses parents, procure à ces derniers de la **satisfaction et de l'apaisement**. Ces leçons l'amènent à un **comportement droit**, à **faire du bien** chaque jour et à acquérir une **sagesse** qui s'exprime dans ses paroles. Et tout cela procure à ses parents un **vrai bonheur**.

D'après le *Métsoudat David*, un enfant qui reçoit des leçons de morale de ses parents depuis son jeune âge ne sera jamais une source de colère pour eux. Il fera toujours des bonnes actions, et ses parents se réjouiront de son bon caractère et de son bon comportement.

Selon le *Malbim*, si un père ne donne aucune leçon de morale à son fils, ce dernier le haïra et ne lui procurera aucune satisfaction. Or lorsque les mauvais comportements d'un enfant se déclenchent dans sa propre maison, ils causent encore plus de peine à ses parents que s'ils venaient de l'extérieur. Et a fortiori que cet enfant ne subviendra pas aux besoins de ses parents lorsqu'ils seront âgés.

Par contre, si des parents ont bien élevé leur enfant, celui-ci sera pour eux une **source de joie**. Et l'amour et le respect qu'il leur témoignera iront en grandissant toute sa vie.



CHOFTIM PROPHÈTES

À partir du chapitre 3, la **période des juges** commence.
Elle s'étale sur **337 ans. 14 juges** se succéderont.

Le chapitre 3 parle des trois premiers juges. Le premier d'entre eux est Otniel ben Kénaz, le jeune frère de Calev ben Yéfouné.

Le texte nous raconte que les *Bné Israël* se sont installés parmi les peuples habitant en terre d'Israël, et on commencé à **se marier avec eux**. Les hommes ont pris les femmes de ces peuples, et ils ont donné leurs propres fils aux filles de ces derniers.

La conséquence s'est rapidement fait voir : les femmes non-juives ont convaincu leurs maris de **servir les idoles**.

Les *Bné Israël* ont oublié Hachem et ont servi plusieurs idoles, notamment celles de Ba'al et de Achérot.

La **colère d'Hachem** s'est enflammée contre eux. Il les a livré entre les mains du roi d'Aram Naharayim (dans le nord d'Israël), qui s'appelle Kouchan Rich'atayim (un nom qui indique qu'il était doublement *Racha*) et qui a asservi les *Bné Israël* pendant huit ans.

Au bout de huit ans, la situation est **devenue insupportable**. Et les *Bné Israël* se sont enfin **tournés vers Hachem** en priant de toutes leurs forces.

Hachem a alors insufflé un **souffle divin** en Otniel ben Kénaz. Celui-ci a jugé le peuple juif et est sorti en guerre contre Kouchan Rich'atayim. Hachem lui a donné une force extraordinaire, et il a **remporté la guerre**.

Le peuple juif a pu **vivre en paix pendant quarante ans**, jusqu'au décès de Otniel ben Kénaz.

Après, les *Bné Israël* ont de nouveau **recommencé à faire le mal** aux yeux d'Hachem. Et cette fois, Hachem a donné à 'Églon, roi de Moav, la force de venir s'attaquer aux *Bné Israël*.

'Églon a fait une alliance avec le peuple de 'Amon et avec le peuple de 'Amalek. Et ensemble, ils ont attaqué les *Bné Israël* et ont **pris possession d'une partie du territoire**.

'Églon a asservi les *Bné Israël* pendant 18 ans. Puis, de nouveau, les *Bné Israël* ont crié vers Hachem, et Hachem leur a envoyé un sauveur, qui s'appelait, cette fois, Éhoud ben Guéra.

Ce dernier était paralysé du bras droit, et il a utilisé d'un stratagème pour se présenter devant le roi 'Églon : il est allé au palais de ce dernier avec une offrande qu'il voulait offrir au nom des enfants d'Israël, il l'a offerte et a dit qu'il avait un secret à dire au roi.

Il s'est retrouvé seul avec lui, et il lui a dit : "J'ai un **message d'Hachem pour toi**." Le roi 'Églon s'est levé, par respect pour le message (nos Sages disent que c'est ce qui lui a fait mériter d'avoir pour descendante Ruth). Et, à ce moment-là, Éhoud, qui avait caché une épée, a enfoncé celle-ci dans le ventre de 'Églon (qui était particulièrement gros). Puis il s'est enfui.

Lorsque les serviteurs de 'Églon ont vu que ce dernier était mort, ils ont paniqué.

Éhoud est allé au mont d'Éfraïm. Il a sonné du *Chofar*. Il a réuni une armée, avec laquelle il s'est abattu sur le camp de Moav.

Ils ont fait beaucoup de victimes, Moav s'est soumis aux *Bné Israël*, et ceux-ci ont vécu en **paix pendant 80 ans**.

Après cela, un troisième juge est venu. Il s'appelait Chamgar ben Anat, s'est attaqué aux Philistins et a **sauvé les Bné Israël**. A lui seul il a tué 600 Philistins avec un timon (le bois de la charrue)

Il n'a jugé que pendant une année.



HISTOIRE

Cette histoire a commencé il y a quinze ans, et s'est conclue l'an dernier.

Un **jeune couple s'est marié**. Le mari étudiait au *Collel*, et la femme aidait dans un *Gan*.

Leurs salaires leur permettaient de vivre, mais pas de faire des extras luxueux.

Souvent, ils passaient Chabbath chez les parents du mari, qui avaient une grande maison, et recevaient plusieurs enfants en même temps.

Les autres couples avaient tous de bonnes situations.

Les femmes avaient de nombreux bijoux, dont elles parlaient souvent, et qu'elles se montraient mutuellement. Mais **notre héroïne était la seule qui n'en avait aucun**.

Ces réunions familiales devenaient très pénibles pour elle. Et une fois, après être rentrée chez elle, elle est rentrée dans sa chambre et a explosé en pleurs.

Son mari l'a entendu depuis le salon. Il est venu voir ce qu'elle avait. Elle a essayé de lui cacher qu'elle pleurait, mais n'y est pas arrivé. Alors elle lui a parlé des **longues conversations tournant autour des bijoux**, et dans lesquelles elle n'avait rien à dire... Et elle lui a demandé de trouver une autre solution pour qu'ils puissent voir ses parents.

Il lui a dit : "Ne t'inquiète pas. Je te promets que Chabbath prochain, je ferai en sorte que tu fasses partie de la fête !" Puis il est rapidement sorti de la pièce, car il sentait aussi que les larmes lui montaient...

Il a **prié de tout cœur Hachem de l'aider à trouver une solution**. Il est allé étudier. Et, avant de rentrer chez lui, il est allé dans une bijouterie.

Il a raconté au bijoutier son histoire, et celui-ci lui a dit : "Voici une très belle bague, que je peux te vendre à 200 €. Elle n'est **pas en diamant mais en verre**. Mais personne, hormis les bijoutiers professionnels, ne peut remarquer la différence."

Il s'est dit qu'il allait emprunter 200 € à des amis pour offrir ce cadeau à sa femme. Lorsqu'il le lui a offert, elle a rayonné de bonheur et lui a dit : "**Qu'Hachem te bénisse** par toutes les *Brakhot* de la Torah ! Et, de même que

tu m'as énormément réjoui aujourd'hui, **qu'Hachem te réjouisse énormément !**"

Dès le Chabbath suivant, la situation a complètement changé. La dame a pu participer à la conversation, et ses belles-sœurs étaient réellement contentes pour elle, qu'elle ait enfin pu avoir un **bijou digne de ce nom**.

Les années ont passé. Leur fille allait se marier. Et il fallait donc trouver de quoi payer le mariage.

La dame, prête à tous les sacrifices pour ses enfants, a décidé de **revendre la fameuse bague**, que son mari lui avait offert des années auparavant.

Le mari a paniqué (elle risquait fort de découvrir que c'était du verre !). Il a essayé de la dissuader. Mais elle a persisté.

Lorsqu'elle a tendu la bague au bijoutier, il a remarqué que ce n'était pas du diamant. Il lui a demandé d'où elle l'avait eue. Elle a raconté son histoire. Et, comprenant la situation, il l'a envoyé chez son frère, qu'il a immédiatement appelé pour lui demander d'aider ce couple, dont il a raconté l'histoire.

La dame est arrivée chez le frère, qui était aussi bijoutier et qui, après avoir examiné la bague, lui a proposé de la racheter immédiatement pour **30 000 dollars**. C'était extraordinaire ! Elle a accepté avec joie et reconnaissance.

En retournant chez lui, le mari était angoissé. Il se disait : "Elle a dû découvrir la supercherie ! Comment va-t-elle réagir ?" Mais il a constaté que sa femme était rayonnante. Elle lui a tendu les billets, il les a comptés. Et, après lui avoir posé plusieurs questions, il est allé chez le bijoutier qui avait donné cet argent.

Celui-ci lui a dit : "Je savais pertinemment que le bijou était en verre, et pas en diamant. Mais c'est **avec joie que je vous aide à marier vos enfants !**"

Le mari s'est efforcé d'apaiser sa femme. La femme était **prête à tout pour aider ses enfants**. Et Hachem a fait en sorte que, finalement, tout rentre dans l'ordre !





Question

Aaron a récemment emprunté à son ami Méir un livre de Torah. Une nuit, un **incendie se déclare** chez son voisin, et se propage jusqu'à chez Aaron causant de nombreux dégâts, entre autres à la bibliothèque où se trouve le livre emprunté et qui a été totalement détruite.

Méir demande donc à Aaron le **remboursement du livre**. En effet, il s'agit d'un livre **particulièrement rare** et qui valait très cher. Aaron lui répond qu'il n'y est totalement pour rien et qu'il ne se voit donc pas responsable.

GUEMARA

?

Aaron doit-il rembourser le livre à Méir ?

A toi !



- Responsa du Ran chap.19, ainsi que chap. 20 depuis "Hilka Bénidon Zé" jusqu'à "Hakha Nami Hamachil Néhéné".
- Sma sur le Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap.72 alinéa 21.
- Nétivot Hamichpat sur le Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap.72 alinéa 17 jusqu'à "Kéin Nirer Li Bekavanat Haran".

RÉPONSE

En principe, un objet emprunté **engage son emprunteur** à le rembourser même en cas de force majeure. Cependant, dans notre cas où il s'agit d'un emprunt à une fin de *Mitsva*, le *Ran*, selon le *Sma*, est d'avis qu'il n'aura **pas le statut d'emprunteur** mais seulement de gardien, qui lui, n'est pas responsable en cas de force majeure.

Par contre, le *Nétivot Hamichpat* est d'avis que, selon le *Ran* aussi, il sera **responsable en cas de force majeure**, comme le veut la règle générale.

S'il en est ainsi, dans notre cas où l'emprunt concerne une *Mitsva*, à savoir l'étude de la Torah, selon le *Sma* dans le *Ran*, Aaron ne sera pas responsable, par contre selon le *Nétivot Hamichpat* il le sera.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le Ram'hal nous enseigne : "Une personne humble parle avec douceur, évite les disputes et sa compagnie est plaisante." (Messilat Yécharim, chapitre 22)



LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven a accepté une **parole médisante** sur son camarade Chim'on. Il le **regrette**, et souhaite se repentir.

QUESTION

Est-ce que Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachon Hara' ? Si oui, de quelle façon ?

Réponse



Réouven peut se repentir d'avoir cru du Lachon Hara'. Il devra pour cela être résolu à ne pas croire ce qu'il a entendu, prendre sur lui de ne plus écouter ni croire de médisance et demander à D.ieu de le pardonner.

Responsable de la publication : David Choukroun Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com